

Rapport



Annuel



2018



Prix et qualité du service public d'élimination des déchets



SMIPE Val Touraine Anjou 1, Impasse Clé des Champs - ZI La Petite Prairie - BP 35 - 37140 BOURGUEIL
contact@smipe-vta.net - www.smipe-vta.net - Tél. 02 47 97 89 75





CARTE D'IDENTITÉ DU SYNDICAT

P. 3

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



P. 10



LES RECYCLABLES COLLECTE SÉLECTIVE

P. 15

LES DÉCHÈTERIES



P. 23



LA COMMUNICATION

P. 31

LES INDICATEURS FINANCIERS



P. 34

CARTE D'IDENTITÉ DU SYNDICAT

CHIFFRES CLÉS



29 503
habitants



521,12
km²



14 183
foyers



20
communes



1
communauté
d'agglomération :

ALLONNES
BRAIN SUR ALLONNES
LA BREILLE LES PINS
NEUILLE
VARENNES SUR LOIRE
VILLEBERNIER
VIVY



2
communautés
de communes

CC TOVAL :
AVRILLE LES PONCEAUX
BENAIS
BOURGUEIL
CLERE LES PINS
CONTINVOIR
CÔTEAUX SUR LOIRE
GIZEUX
LA CHAPELLE SUR LOIRE
LES ESSARDS
RESTIGNE
SAVIGNE SUR LATHAN



2
Missions :
Collecter et traiter
les déchets
ménagers et
assimilés *



CC CVL :
CHOUZE SUR LOIRE



14 005
Tonnes
de déchets
collectés en 2018
(tous flux confondus)

*Le terme « assimilés » signifie que le Syndicat gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils sont de même nature que ceux d'un ménage.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est défini par le décret 2000-404 du 11 mai 2000.

Son objectif est de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers et de les informer sur l'organisation du service et sur les principaux événements de l'année. (Article L5211.39 du CGCT – Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 34)

Institution

Présidé depuis le 20 avril 2011, par le Maire de Brain sur Allonnes, Yves BOUCHER, le Comité Syndical est composé de 88 membres dont 44 titulaires et 44 suppléants provenant des 3 structures :

► Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants



► Communauté de communes « Touraine Ouest Val de Loire »

28 délégués titulaires et 28 délégués suppléants



► Communauté de communes « Chinon Vienne et Loire »

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants



Bureau Syndical

Le bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SMIPE et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical. Il est composé de 10 membres issus des délégués des 3 intercommunalités dont le Président, Yves BOUCHER et les 2 Vice-présidents :

1^{er} VICE PRESIDENT : Patrick PLANTIER
(Benais)

2^{ème} VICE PRESIDENTE : Josette CALONNE
(Savigné sur Lathan)

Membres du Bureau supplémentaires

Sébastien BERGER (St Nicolas de Bourgueil)
Patrice HENRY (Restigné)
Anne HOTTON (Vivy)
Cyril MOLESINI (Bourgueil)
Jacques PIEDOUE (Bourgueil)
Grégory PIERRE (Villebernier)

Commissions thématiques

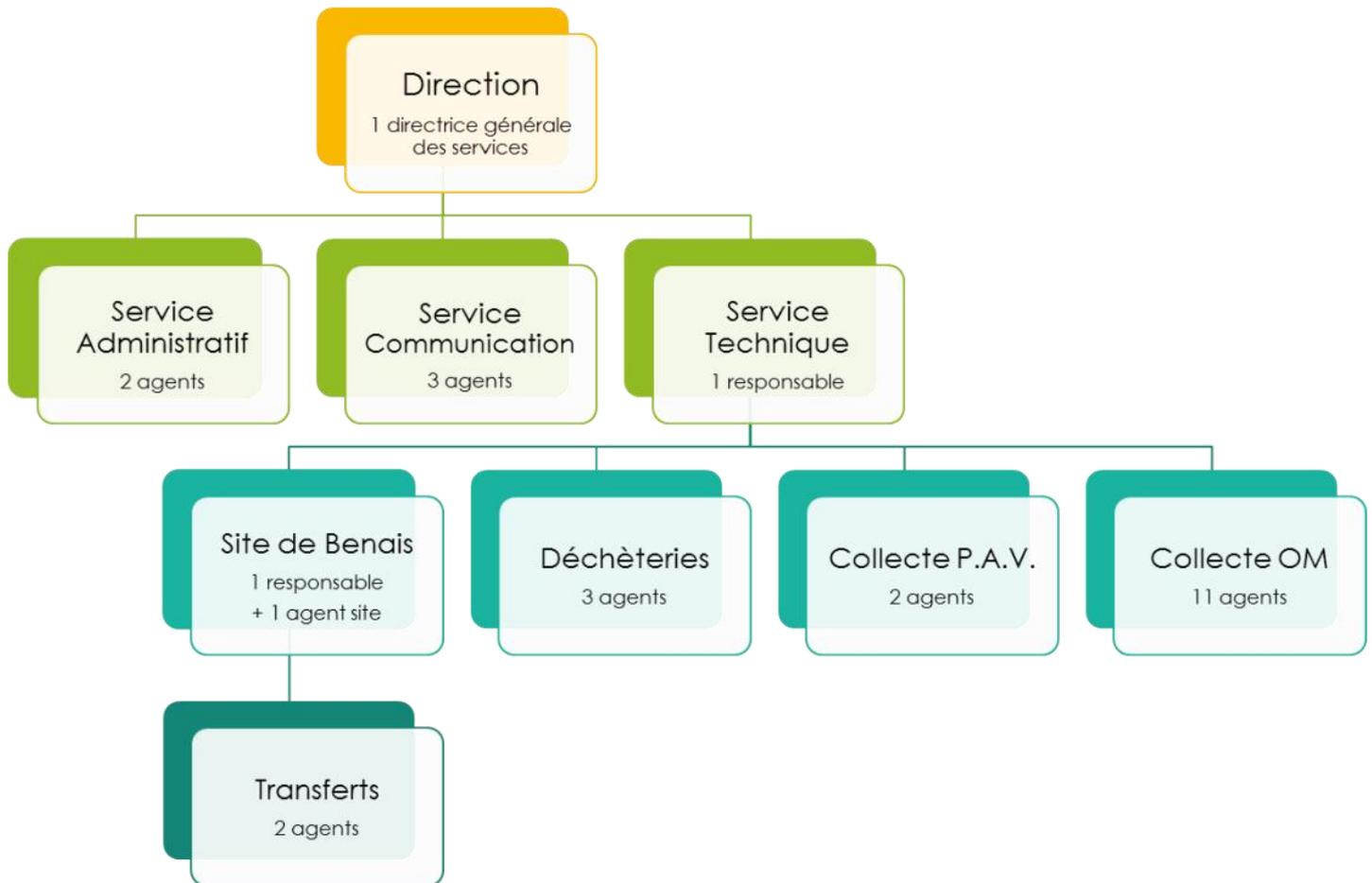
Ces Commissions apportent une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMIPE. Elles émettent des avis ou des préconisations.

- Commission Départementale d'Élimination des Déchets
- Commission du Personnel
- Commission Information - Communication
- Commission d'Appel d'Offres

A - LES MOYENS HUMAINS

La compétence déchet est assurée en régie par les 20 agents techniques et les 7 agents administratifs, soit un total de 27 personnes.

Détail de l'effectif du Syndicat au 31/12/2018



• Les arrêts comptabilisés sur l'année

- ▶ La part du temps perdu en raison des absences est de 8%, ce qui représente 2 agents absents sur l'année 2018.
- ▶ 64,3% des agents employés se sont arrêtés au moins une fois. (-14.2%)
- ▶ Les absences représentent 141,4 arrêts pour 100 agents employés (contre 167,9 arrêts en 2017 soit - 15,8%).
- ▶ 6 arrêts en accident du travail ont été comptabilisés et 44,8% se sont arrêtés en maladie ordinaire.

• La cotisation Assurance du Personnel

La cotisation pour l'assurance du personnel au titre de l'exercice 2018 est de : 30 802.97€

B - LES MOYENS MATERIELS

Equipements détenus par le Syndicat au 31 décembre 2018

7 Bennes à Ordures Ménagères

104 133 km *parcours* soit -4,79% *par rapport* à 2017



3 Porteurs transferts + remorque

Déchèteries et LD*

81 424 km *parcours* soit -10,31% *par rapport* à 2017



7 Véhicules de service

71 762 km *parcours* soit -13,62% *par rapport* à 2017



2 Porteurs levage colonnes (P.A.V.)

59 417 km *parcours* soit -4,80% *par rapport* à 2017



3 Engins

Pour le site d'exploitation de Benais :
Pelleteuse, chargeur et tracteur

* LD : Transport Longues Distances c'est-à-dire jusqu'aux centres de traitements (centres de tri, Usine de Valorisation Énergétique,...)

Commentaires :

Depuis plusieurs années les plans de tournées sont revus et optimisés grâce à la mise en place du système de géolocalisation qui a permis de limiter les kilomètres et les passages en double. On remarque que cette action a été bénéfique puisque le kilométrage a diminué de 4,79% en 1 an. Dès 2019, le Syndicat mettra en place la recommandation R437 de la CNAM afin de prévenir des risques professionnels liés aux marches arrières et aux manœuvres dangereuses.

Cette année, les porteurs de levage des colonnes (PAV) ont également été équipé de la géolocalisation, ce qui a permis de diminuer de 4,80% les kilomètres parcourus.

Aménagement de la déchèterie de Bourgueil

L'ancienne fosse à verre après avoir été comblée en juillet 2015, a été aménagée en aire de stationnement au mois de mai, pour accueillir un caisson PAV.



La commune de Langeais-Les Essards sort du territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune des Essards a fusionné avec la commune de Langeais pour former la commune nouvelle « Langeais-Les Essards ».

A partir du 1^{er} janvier 2019, Les Essards seront hors du territoire du SMIPE afin d'être collectés par le SMICTOM du Chinonais.

Réaménagement des vestiaires agents

Afin de pouvoir installer au mieux les deux sites, nous avons réaménagé les vestiaires avec des armoires individuelles, un banc et des bacs pour le linge sale.



Mise en place de la Mascotte

La Mascotte de Curieux l'écureuil a été installée sur les flancs de bennes, les véhicules, les kits de tri, le site Internet et sur tous les visuels du SMIPE... Les enfants, un des public « clé » de la communication car consommateurs de demain, se sont déjà approprié Curieux. Elle est également déclinée dans les interventions scolaires.



Vêtements de travail

En avril 2018, pour répondre aux différentes remontées des agents sur la qualité des tenues de travail, le syndicat a investi dans une nouvelle gamme de vêtement de meilleure qualité. Ces vêtements ont la particularité d'être de couleur rouge fluo ! Leur lavage est organisé avec l'ESAT de Vernantes qui vient chaque semaine sur les deux sites de Benais et Bourgueil.



Géolocalisation des camions P.A.V.

Le système de géolocalisation a déjà été installé sur les bennes à ordures ménagères en 2015. Cette année, il a été mis en place sur 5 autres véhicules afin d'optimiser les circuits de collecte : Les véhicules qui relèvent les Points d'Apport Volontaire, les porteurs qui transfèrent les caissons des déchèteries ainsi que celui qui effectue le transfert des longues distances .



Extension de la déchèterie de Benais

Fin 2018, les travaux de l'extension de la déchèterie de Benais ont démarré avec le terrassement puis la construction du mur de soutènement. Deux voies de circulation seront créées, une pour l'accès aux particuliers à la déchèterie et l'autre pour l'accès au centre de transfert aux professionnels et gros volumes ainsi que les services du Syndicat.

Ouverture prévue en avril 2019



DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS

8

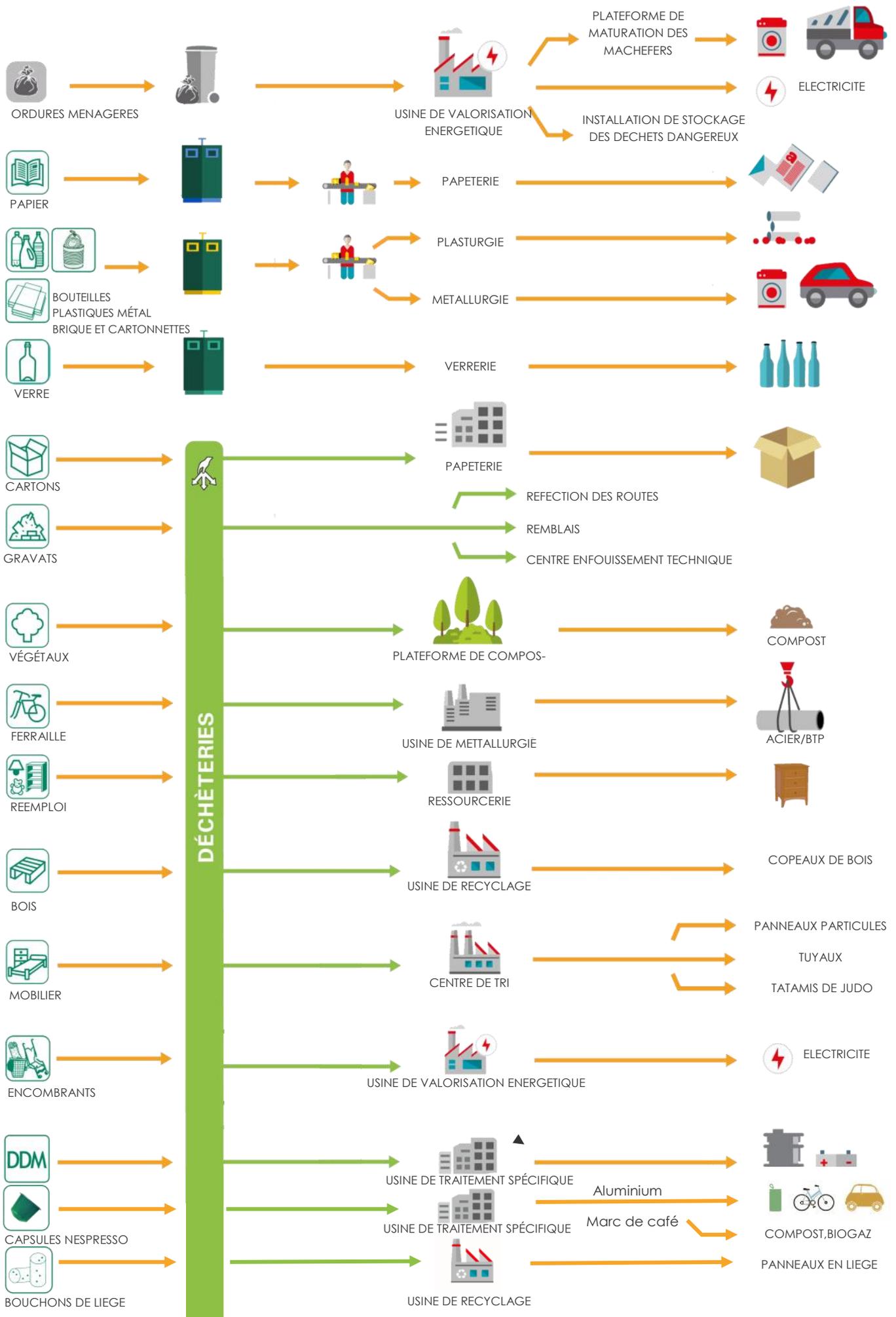
Bilan des tonnages produits par les habitants du SMIPE

ORDURES MENAGERES						
	Tonnages collectés 2018	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2018/2017		Pour mémoire en 2017	
					Tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
TOTAL OMR	4 863,01	165,83	↘	-2,39%	4 982,00	168,87

RECYCLABLES - Collectes sélectives						
	Tonnages collectés 2018	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2018/2017		Pour mémoire en 2017	
					Tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
CARTONS COMMERCANTS	46,02	1,56		-15,54	54,49	1,85
VERRE	1469,22	49,80		1,59	1446,22	49,02
ACIER	522,60	17,71		9,28	478,20	16,21
ALU						
CARTONS						
BRIQUES						
PLASTIQUES						
PAPIERS	596,92	20,23		-7,16	642,98	21,79
TOTAL CS	2 634,76	89,30	↗	0,49%	2621,89	88,87

DECHETTERIES						
	Tonnages collectés 2018	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2018/2017		Pour mémoire en 2017	
					Tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
VEGETAUX	2 522,98	85,52		3,66	2 433,91	82,76
FERRAILLES	179,54	6,09		18,85	151,06	5,14
BOIS	295,90	10,03		-0,70	298,00	10,13
CARTONS	170,90	5,79		1,13	168,99	5,75
ENCOMBRANTS	1 327,61	45,00		8,35	1 225,26	41,66
ECO MOBILIER	313,12	10,61		2,66	305,00	10,37
ASPIRE	7,18	0,24		-24,47	9,51	0,32
GRAVATS	1 354,49	45,91		1,24	1 337,92	45,49
PLACOPLATRE	76,54	2,59		-8,51	83,66	2,84
BATTERIES	3,62	0,12		132,05	1,56	0,05
DECHETS D 3E	176,15	5,97		-6,55	188,50	6,41
PEINTURES	32,23	1,09		48,66	21,68	0,74
NEONS	0,91	0,03		-13,12	1,05	0,04
CARTOUCHES ENCRE	0,34	0,01		9,68	0,31	0,01
PILES	1,48	0,05		-28,05	2,06	0,07
HUILES DE VIDANGE	15,03	0,51		19,29	12,60	0,43
HUILES DE FRITURES	1,85	0,06		44,83	1,28	0,04
PNEUS	10,97	0,37		-52,08	22,89	0,78
VITRAGE	15,88	0,54		13,59	13,98	0,48
RADIOGRAPHIES	0,10	0,00		-52,38	0,21	0,01
TOTAL DECHETTERIES	6 506,83	220,55	↗	3,62%	6 279,43	213,52

ÉTAPES DE GESTION DES DÉCHETS



Les Ordures Ménagères Résiduelles

CHIFFRES CLÉS

4 863
Tonnes
collectées



165
kg/hab



- 33%
de productions
d'ordures ménagères
en 10 ans



104 133
km
parcourus



1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Organisation du service de collecte

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Le service de collecte du Syndicat est organisé de la manière suivante :



Lundi

- BOURGUEIL - C2
- VARENNES-SUR-LOIRE - C1

Mardi

- ALLONNES - C1
- LA CHAPELLE-SUR-LOIRE - C1
- CHOUZE-SUR-LOIRE - C1

Mercredi

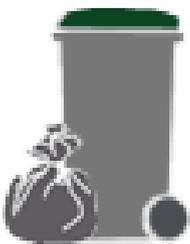
- BRAIN-SUR-ALLONNES - C1
- NEUILLE - C1
- ST PATRICE - C1
- VILLEBERNIER - C1
- INGRANDES-DE-TOURAINES - C1

Jeudi

- BENAIS - C1
- CONTINVOIR - C1
- GIZEUX - C1
- BOURGUEIL - C2
- ST NICOLAS-DE-BOURGUEIL - C1
- LA BREILLE-LES-PINS - C1
- CLERE-LES-PINS - C1
- LES-ESSARDS - C1

Vendredi

- RESTIGNE - C1
- ST MICHEL-SUR-LOIRE - C1
- VIVY - C1
- AVRILLE-LES-PONCEAUX - C1
- SAVIGNE-SUR-LATHAN - C1



C2 = 2 collectes/semaine
C1 = 1 collecte/semaine

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est assurée en régie par 11 agents, en porte à porte sur la totalité du territoire selon des jours de passage définis par secteurs.

Lorsqu'un jour de collecte est férié, le ramassage est effectué le jour ouvrable suivant le jour de collecte hebdomadaire (en plus des circuits de collecte prévus)

Actuellement le Syndicat dispose d'un parc de 7 bennes à Ordures Ménagères permettant d'assurer le service en cas de lendemain de jour férié, d'entretien ou de pannes diverses.

A ce jour, le Syndicat n'impose pas de contenant spécifique aux usagers. Toutefois, les administrés peuvent se fournir auprès du Syndicat un bac individuel de 120 litres à 34€ ou 240 litres à 44€.

Erreur de tri ou bac cassé :

Les agents de collecte ont aussi la possibilité d'indiquer les erreurs de tri aux usagers en apposant une étiquette sur le bac ou sac indiquant la mention « REFUS DE COLLECTE CAR DECHETS NON CONFORMES ». Cette action est menée à la suite de l'opération de suivi de collecte effectuée par un agent de terrain du service communication

Les déchets en provenance des professionnels et assimilés

Les déchets assimilables à des OMR provenant d'une activité professionnelle, associative, d'un établissement de service public ou d'un établissement scolaire sont collectés par les mêmes moyens que les déchets des particuliers et selon la même fréquence de collecte, avec cependant l'identification grâce à des bacs spéciaux (numérotés et dotés d'une puce).

Le Syndicat a pris, par délibération le 1^{er} mars 2011, la décision d'instaurer la Redevance Spéciale au 1^{er} juillet 2011.



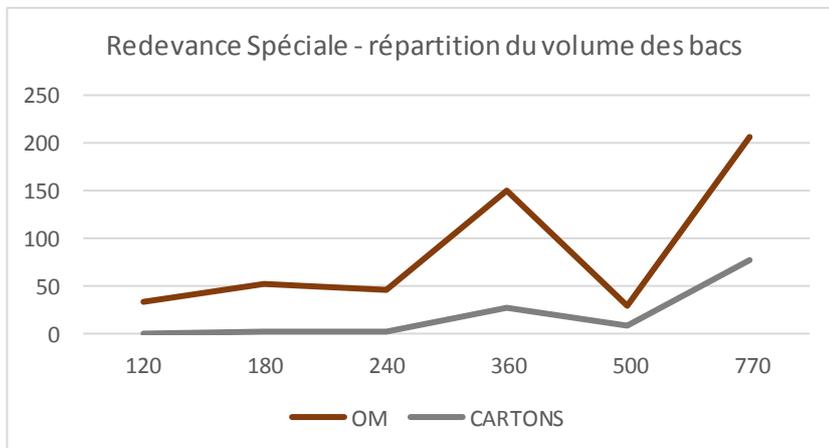
120L : 32 bacs
 180L : 51 bacs
 240L : 45 bacs
 360L : 149 bacs
 500L : 28 bacs
 770L : 206 bacs

Soit 250 080 m³



180L : 2 bacs
 240L : 2 bacs
 360L : 26 bacs
 500L : 7 bacs
 770L : 76 bacs

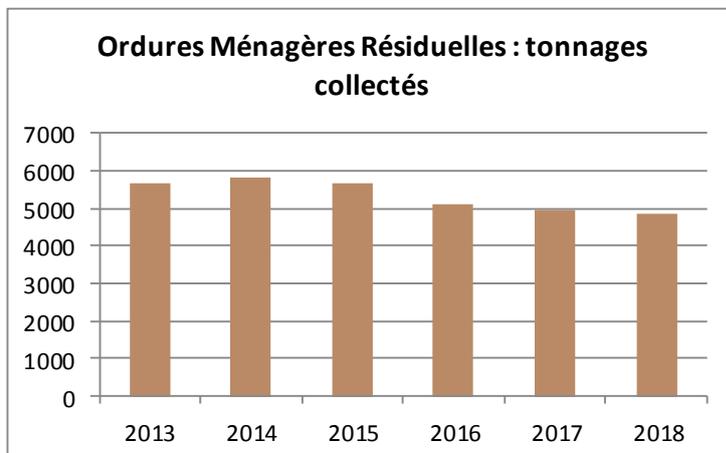
Soit 72 220 m³



ASSUJETIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE 2018			
NOMBRE TOTAL D'ASSUJETIS REDEVABLES	EVOLUTION DU NOMBRE D'ASSUJETIS REDEVABLES ENTRE 2017 ET 2018	SOMMES PERÇUES PAR LE SYNDICAT	EVOLUTION DES SOMMES PERÇUES ENTRE 2017 ET 2018
133	-2.92%	126 637 €	+5%

Evolution du tonnage des OMR sur les 6 dernières années

ANNEES	EVOLUTION N/N-1	KG/HABITANTS	POPULATION
2018	-2,39%	165,36	29503
2017	-3.04%	169,40	29409
2016	- 9.08%	175,39	29295
2015	- 3.26 %	193,51	29203
2014	+ 3.23 %	200,57	29204
2013	- 1.96 %	194,29	29125
2012	- 3.09 %	198,82	29026



Les tonnages collectés

Pour l'année 2018, le territoire était composé de 29 503 habitants et les tonnages collectés se sont élevés à 4 863 tonnes. Ce qui donne un ratio habitant de 165,83 kg par an et par habitant.

On peut constater une baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles entre 2017 et 2018 de l'ordre de - 2,39%. En 10 ans, le tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles a diminué de 33% (7 204T en 2008) pour une population en constante augmentation, soit +6,32%.

Le maintien des contrôles de collecte sur le territoire ainsi que des actions de communication menées tout au long de l'année sont devenus indispensables pour maintenir et poursuivre cette baisse.

B - Transport et traitement des ordures ménagères

Le responsable du Centre de transferts, situé à coté de la déchèterie de Benais, réparti son temps de travail entre les différents chargements à effectuer :

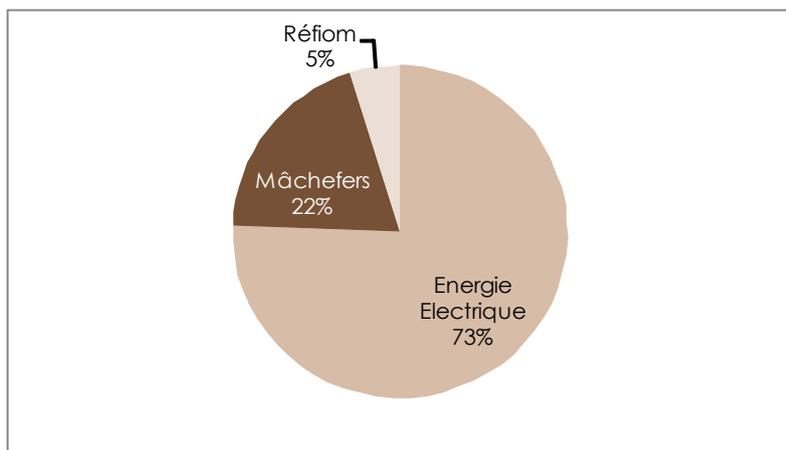
- ▶ les ordures ménagères,
- ▶ les encombrants,
- ▶ les recyclables.

Concernant les ordures ménagères qui ont été transportées en régie par nos services vers l'Unité de Valorisation Energétique du SIVERT de l'Est Anjou à Lasse (49), 94,78 tonnes de métaux ferreux et 3,46 tonnes de métaux non ferreux ont été extrait des mâchefers.

En 2018, 1 détection de radioactivité sur un caisson a été répertoriée sur les ordures ménagères. Ce qui a engendré un coût à la charge du Syndicat de : 1 072, 50 €

		kg/habitants
Energie électrique	4102 MWh	139,48
Mâchefers	1061 Tonnes	36,08
Réfiom*	260 Tonnes	8,84
	4863 Tonnes	165,36

*Récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères, les Réfioms sont envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour Inertes et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.



2- ASPECTS FINANCIERS

Total des dépenses en 2018 : 1 441 295 €



Collecte

864 605 €



Personnel, 5 véhicules, entretien, carburant





Transport et traitement

551 377 €



Personnel, 5 véhicules, entretien, carburant





Adhésion Sivert

25 314 €

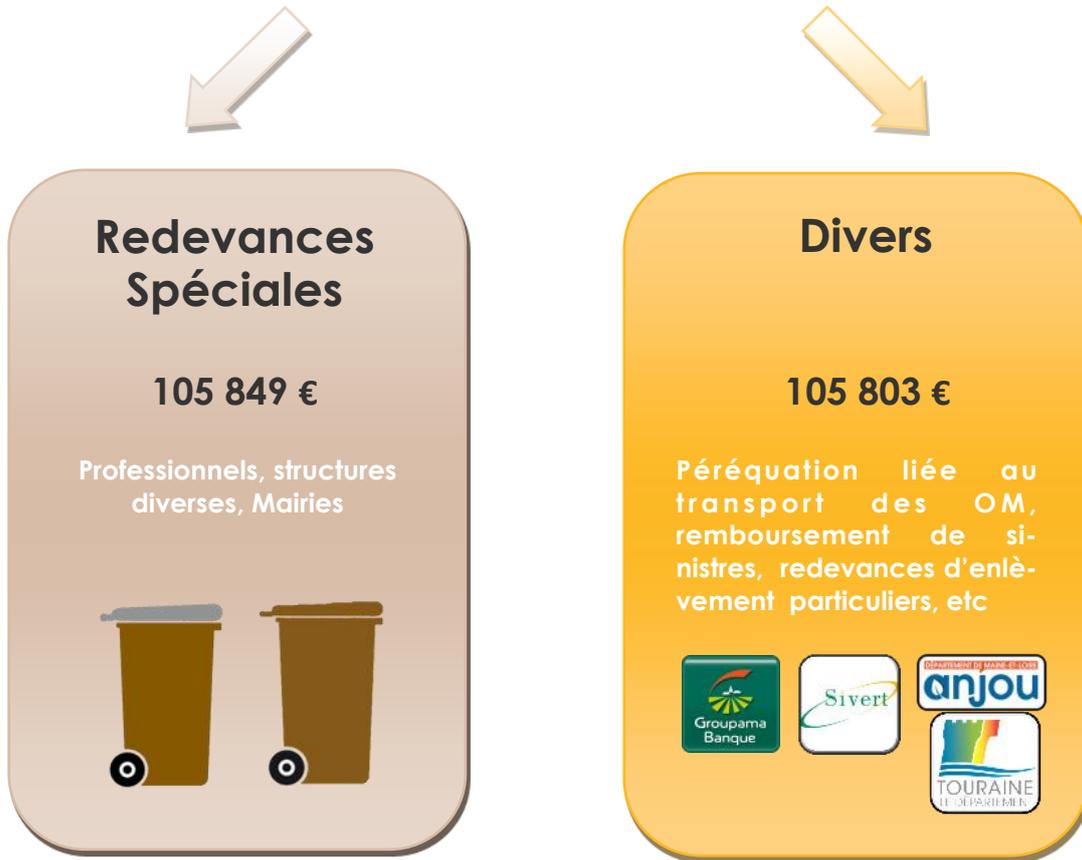


245 ROTATIONS AVEC L'UVE DE LASSE (-3,16% par rapport à 2017)



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

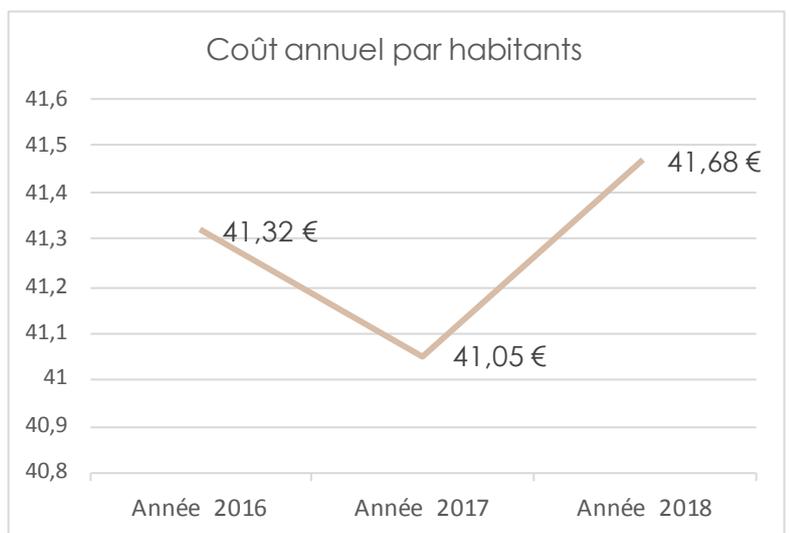
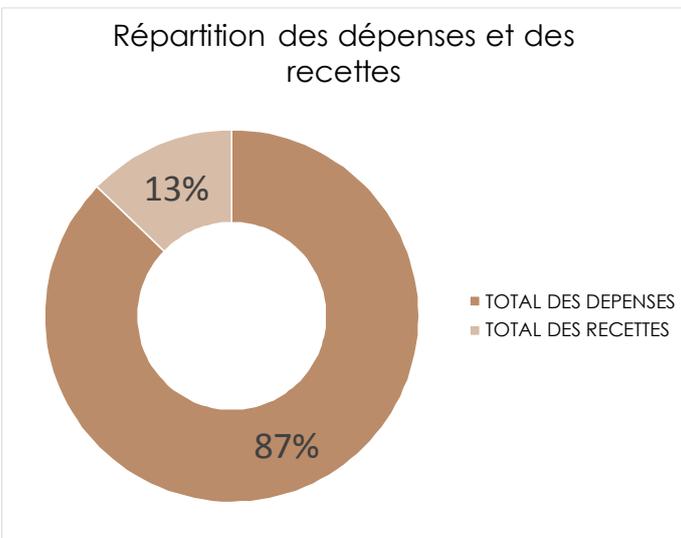
Total des recettes en 2018 : 211 652 €



*La péréquation versée par le Sivert au Syndicat a été de 203,43€, ce qui représente 153,00€ pour l'année 2018 concernant la partie Ordures Ménagères et 50,43€ pour les encombrants.

Pour rappel, la péréquation a été mise en place par le SIVERT afin de permettre l'optimisation du transport.

Depuis 2013, la réglementation sur le transport routier autorise des charges plus importantes dans les semi-remorques (44 tonnes contre 40 tonnes auparavant).



Coût Net (dépenses-recettes)	1 229 643 € TTC	41,68 €/habitant	252,86 €/tonne
		(29503 habitants 2018)	(4863 T collectées)

Les Recyclables

- Collecte sélective

CHIFFRES CLÉS

2 635

Tonnes
collectées



89

kg/ hab



96

Points de
collecte



2 659

Tonnes
valorisées



1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la collecte sélective

La collecte sélective est composée de l'ensemble des recyclables produits par les ménages. Elle comprend trois flux distinct : les emballages, les Journaux-Revues-Magazines (JRM) et le verre qui sont collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV). 96 PAV sur l'ensemble du territoire du Syndicat dont 10 colonnes sur le secteur privé. Au total cela représente 101 colonnes pour les emballages, 85 colonnes pour les JRM et 102 colonnes pour le verre.

Emballages

Dans la colonne jaune



101 colonnes



Bouteilles et flacons plastiques



Emballages en acier et en aluminium



Cartonnettes et briques alimentaires

Papiers

Dans la colonne bleue



85 colonnes



Journaux



Revue, magazines



Enveloppes

Verre ménager

Dans la colonne verte



102 colonnes



Pots et bocaux



Bouteilles



Flacons de parfum

La collecte de ces PAV s'effectue en régie par deux agents du Syndicat à l'aide de deux camions grue à benne déposable. Ces deux agents ont un cycle de travail de 2 X 7 heures chaque semaine.

Les circuits de collecte sont définis selon le taux de remplissage de chaque PAV dans un premier temps puis de la situation géographique. Evidemment, ces circuits sont ajustés en fonction de la fréquentation et du taux de remplissage des différents points.

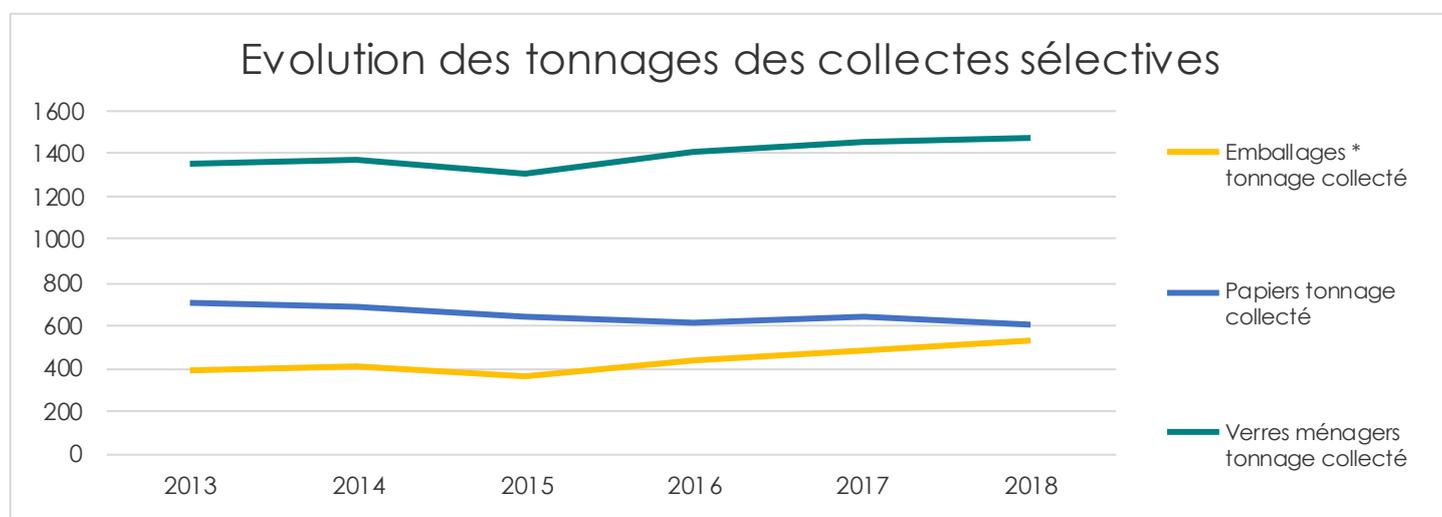


Une collecte des cartons (cartons de gros de magasins) est organisée pour les professionnels qui le souhaitent par le biais d'une convention dans le cadre de la Redevance Spéciale. Cette collecte est réalisée tous les 15 jours selon un calendrier qui leur est envoyé. Pour l'année 2018, 46 tonnes de cartons ont été collectés.

EVOLUTION ET RATIOS DES TONNAGES DE COLLECTE SELECTIVE

année		2013	2014	2015	2016	2017	2018
population		29125	29204	29203	29295	29409	29503
Emballages * PAV	tonnage collecté	383,52	401,36	356,97	434,91	478,2	522,6
	ratio (kg/hab/an)	13,13	13,7	12,14	14,85	16,26	17,71
Papiers PAV	tonnage collecté	707,12	689,98	635,86	614,84	642,98	596,92
	ratio (kg/hab/an)	24,21	23,55	21,62	20,99	21,86	20,23
Verres ménagers PAV	Tonnage collecté	1346,32	1361,54	1295,8	1400,34	1446,22	1469,22
	ratio (kg/hab/an)	46,1	46,48	44,06	47,8	49,18	49,96

* Les emballages comprennent les bouteilles et flacons plastiques, les métaux ferreux et non ferreux ainsi que les ELA (Emballages Liquides Alimentaires : briques alimentaires) et les EMR (Emballages Ménagers Recyclables : cartonnettes)



On remarquera que depuis 2015, les flux emballages et verres ne cessent d'augmenter (+46% en 4 ans pour les emballages et +13% pour le verre). Le flux papier quant à lui diminue chaque année depuis la mise en place de la collecte en Points d'Apport Volontaire en 2011.

B - Le tri et le recyclage

Les Emballages ménagers

L'étape de tri est essentielle pour garantir le recyclage des matériaux triés par les habitants. Séparés par flux, les déchets valorisables sont ensuite compressés et mis en balles pour être expédiés vers des recycleurs. Trois couleurs sont présentés aux usagers car les déchets triés se dirigent vers 3 lieux de tri bien distincts.

En fonction de la matière, ces déchets sont recyclés pour devenir de nouveaux produits ou de nouveaux emballages, économisant ainsi de la matière première vierge, de l'eau et de l'énergie.

Les Emballages

L'étape de tri au centre de tri est inévitable afin de s'assurer du recyclage des matières triées par les usagers. Les produits une fois séparés par flux, sont ensuite acheminés dans la presse pour y être transformés en balle avant d'être expédiés vers les différents repreneurs.



Les Journaux, Revues Magazines (JRM)

Une fois collecté, les Journaux, Revues et Magazines (JRM) sont acheminés vers la plateforme de Benais afin d'y subir un pré-tri par nos agents pour en faire ressortir une catégorie de papier avec une qualité supérieure : la sorte 1.11 qui permet au Syndicat de percevoir une participation financière à hauteur de 104€ la tonne.



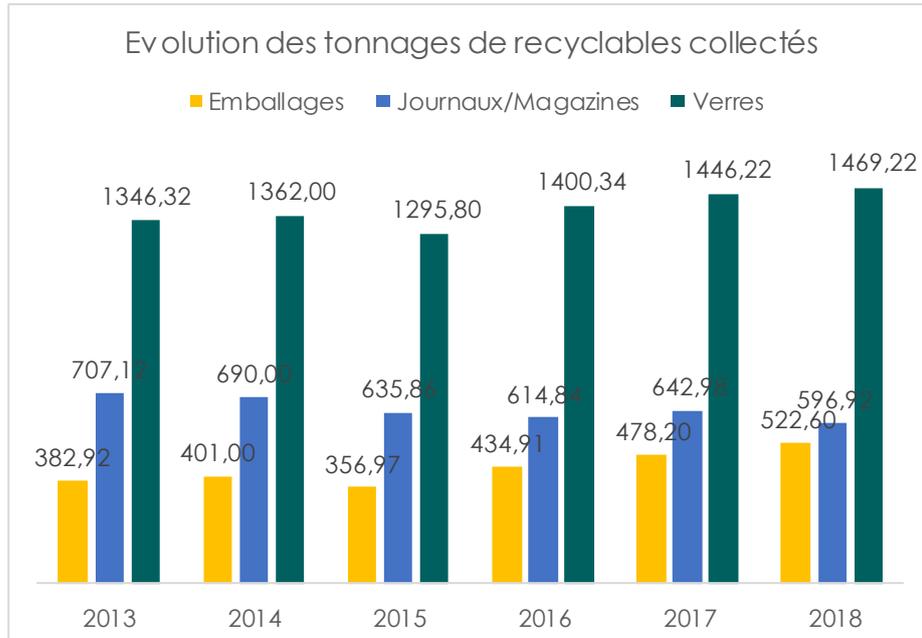
Le verre ménager

Le verre se recycle à 100% et à l'infini. Il est déposé sur la plateforme du Transporteur Jean Brunet par nos services. Il sera ensuite rechargé pour être envoyé vers les différents sites d'exploitation des repreneurs.



Tous les tonnages triés sont dirigés vers leurs filières de valorisation respective désignées dans le cadre du contrat Barème F de CITEO.

Evolution des tonnages de recyclables collectés



Taux entre 2013 et 2018

Emballages	36,48%
Journaux/Magazines	-15,58%
Verres	9,13%
Total	6,25%

COMMENTAIRES :

On constate que les tonnages des emballages et du verre sont en constante évolution depuis 6 années consécutives. Cependant on observe une chute des tonnages des journaux/ magazines qui peut s'expliquer par la distribution des STOP PUB et la dématérialisation de nombreux services qui a fait diminuer les impressions.

COMMENTAIRES :

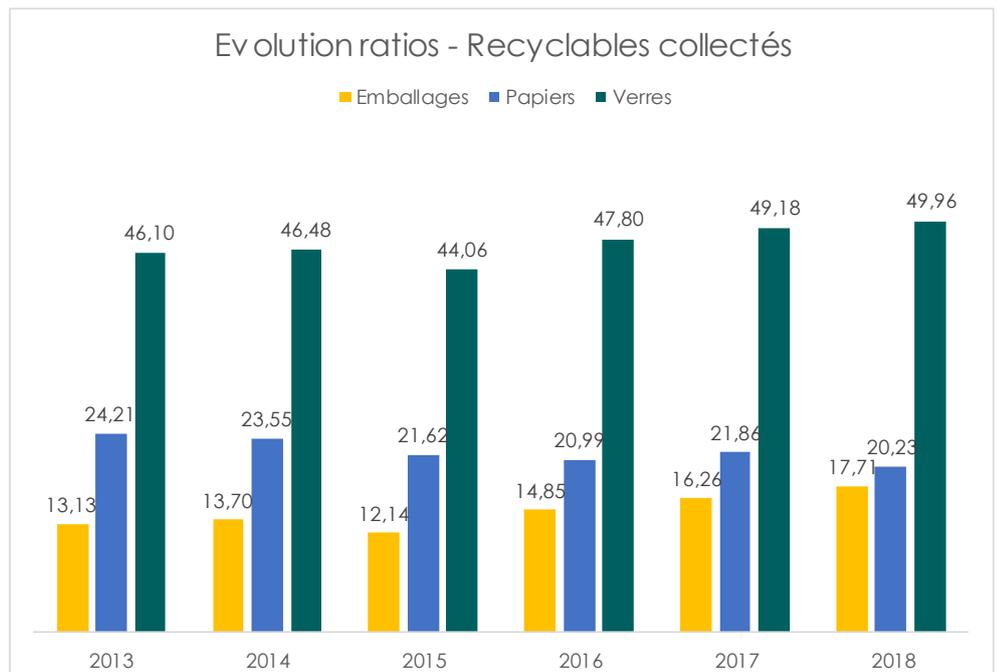
On observe la même évolution avec les ratios malgré l'augmentation de la population de 1,30% en 6 ans.

Les tonnages emballages sont les plus en augmentation. Le tri devient une habitude dans notre quotidien.

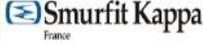
Taux entre 2013 et 2018

Emballages	34,88%
Journaux/revues	-16,44%
Verre	8,37%
Total	5,35%
Habitants	1,30%

Evolution ratios - Recyclables collectés



C - La valorisation

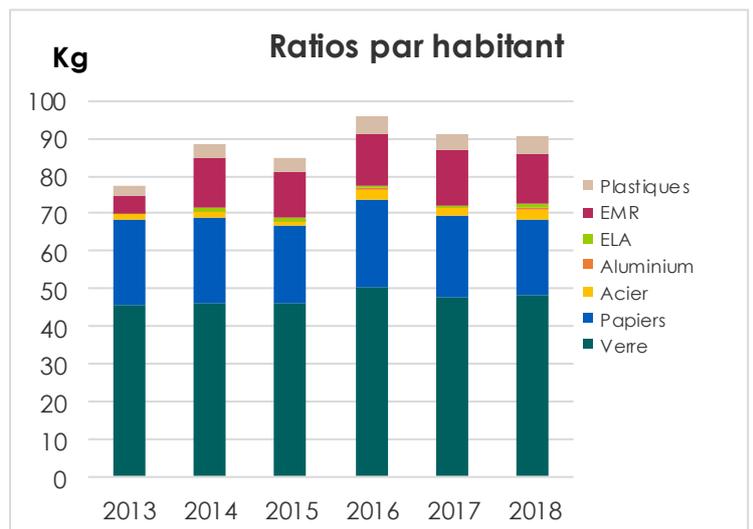
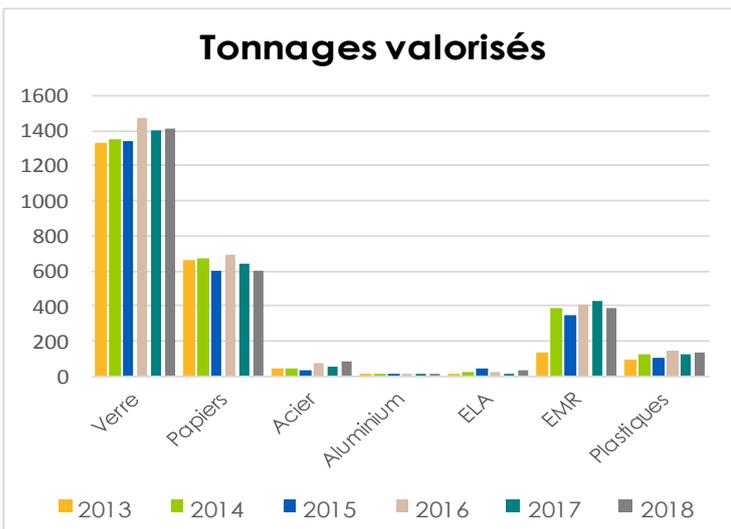
Matières	Prestataires - Centre de tri	Repreneurs
Acier		
Aluminium		
Briques Alimentaires		
Cartons/Cartonnettes		
Flaconnages Plastiques		
Journaux/Magazines		
Verre Ménager		

Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage et donc aux matériaux vendus durant l'année, en tenant compte des stocks non triés présents au 31 décembre sur l'année antérieure. Sont pris en considération les tonnages collectés en Point d'Apport Volontaire, la collecte des cartons des professionnels ainsi que les cartons déposés en déchèteries.

Ces tonnages ne sont pas identiques aux tonnages collectés car il convient de déduire les refus de tri et la freinte du centre de tri ainsi que le stock non trié observé au 31 Décembre N-1. La freinte correspond à la Perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

Tonnages des recyclables valorisés						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Verre	1 330,62	1347,25	1 345,08	1 472,14	1 402,88	1 416,10
Papiers	661,76	669,42	600,98	691,98	642,98	596,92
Acier	41,30	43,44	28,45	77,60	55,05	83,95
Aluminium	1,57	3,52	3,55	3,51	5,45	6,63
ELA (briques)	5,94	21,42	41,34	19,70	14,70	33,42
EMR (cartons)	130,23	386,14	349,90	408,24	430,52	386,28
Plastiques	90,68	119,89	105,07	142,38	128,16	135,45
Total	2 262,10	2 591,08	2 474,37	2 815,55	2 679,74	2 658,75

On peut constater que le verre, le papier et les cartons sont les tonnages les plus valorisés. On observe également que depuis 6 années consécutives le tonnage valorisé total a augmenté de 17,53%. Concernant les ratios, on constate une diminution de 10,65% pour les papiers tandis que tous les autres flux augmentent depuis 6 ans.



En 2018, sur les 645,73 tonnes valorisées au centre de tri, comprenant les emballages, les cartons de la collecte sélective et les cartons déposés en déchèteries, 56,77 tonnes de refus ont été comptabilisées, représentant 8,79%. Les refus ont diminué entre 2017 et 2018 de -20.15%, cependant les erreurs les plus souvent commises sont entre autre :



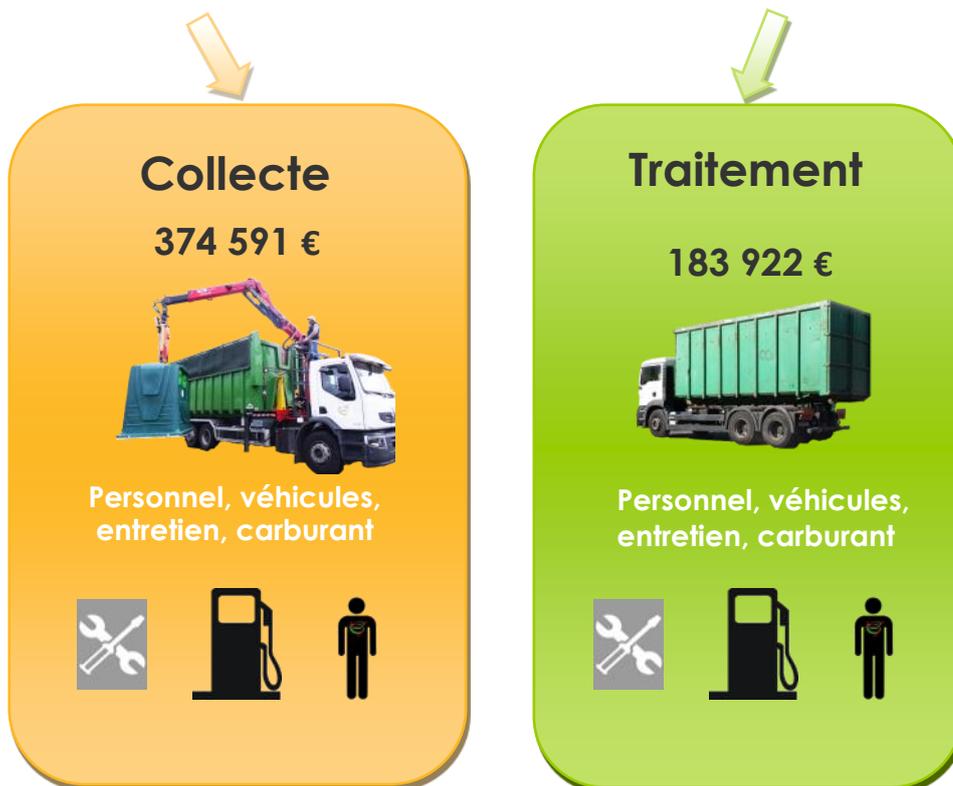
Ces refus de tri prioritairement retrouvés dans le flux emballages (colonne jaune) se retrouvent malheureusement dans le flux papier également. Le flux du verre quant à lui reste majoritairement propre.

Les refus sont des erreurs de tri qui correspondent aux indésirables. Ils devraient être présentés soit en collecte des Ordures Ménagères Résiduelles soit au sein des différents flux de déchèteries. Après leur tri ils sont mis en balle et renvoyés à l'U.V.E de Lasse où ils seront incinérés pour produire de l'électricité.

Pour 2018, cela a généré un coût supplémentaire d'environ 4 000.00€ au Syndicat pour le traitement de ces refus.

2) - ASPECTS FINANCIERS

Total des dépenses en 2018 : 558 513€



Au 1^{er} janvier 2018, un nouveau contrat Barème F a été signé pour une durée de 5 ans avec CITÉO (fusion de Eco Emballages et de Eco Folio) qui précise entre autres les conditions de soutien financier en rapport avec la collecte sélective des emballages ménagers et du papier (soutien à la tonne triée, soutien à la communication...).

Les recettes filières

Concernant les recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

- Reprise des flaconnages plastiques (VALORPLAST) : 25 886.09€
- Reprise des métaux (alu et acier des recyclables (ARCELOR MITTAL + AFFIMET) : 16 034.65€
- Reprise du verre ménager (Verrerie de Saint Gobain) : 34 679.85€
- Reprise des cartons pour la partie recyclables (SMURFIT KAPPA) : 15 692.42€
- Reprise des Journaux Revues Magazines (UPM) : 64 889.99€

Total des recettes en 2018 : 497 576€



Une augmentation du coût dû notamment à la diminution des recettes par rapport à 2017. Cette diminution est ciblée principalement sur les soutiens perçus par CITÉO (- 26 384€).



Coût Net (dépenses-recettes)	60 938 € TTC	2,07€/habitant	23,13 €/tonne
		(29 503 habitants 2018)	(2 634,76T collectées)

Année 2016	Année 2017	Année 2018
1,96 €	1,73 €	2,07 €

Les déchèteries

CHIFFRES CLÉS

6 507
Tonnes
collectées



221
kg/ hab



42
caissons



1 453
Rotations
de caissons



1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités d'exploitation

Le Syndicat assure en régie l'exploitation des 5 déchèteries situées sur son territoire. Il est chargé de la mise à disposition et de l'enlèvement des caissons ainsi que du traitement des flux réceptionnés.



28 flux distincts peuvent être acceptés sur les différentes déchèteries. Certains flux sont collectés selon un calendrier bien défini, le cas pour la ferraille (une fois par mois selon la déchèterie exceptée, la déchèterie de Benais qui l'accepte toute l'année).

L'amiante ne peut être acceptée en déchèterie, cependant le syndicat met en place une collecte annuelle gratuite sur inscription par le biais d'un prestataire habilité.

L'accès en déchèterie s'effectue par la délivrance d'une vignette sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du ou des véhicules, que l'on soit particulier ou professionnel. Ce procédé permet de limiter les apports aux administrés du territoire depuis maintenant 4 ans.



L'accès des professionnels (entreprises, administrations...) et des particuliers en gros volumes est payant, selon les tarifs en vigueur suivants :

Ces tarifs sont révisés chaque année.

TARIFICATION AU POIDS REEL TERRITOIRE DU SMIPE		TARIFICATION AU POIDS REEL HORS TERRITOIRE	
Type de déchet	Tarif à la tonne TTC	Type de déchet	Tarif à la tonne TTC
GRAVATS (tous types)	7 €	GRAVATS (tous types)	20 €
ENCOMBRANTS/ PLACOPLATRE/FILM PLASTIQUE	69 €	ENCOMBRANTS/ PLACOPLATRE/ FILM PLASTIQUE	168 €
DECHETS VERTS & BOIS brut	12 €	DECHETS VERTS et BOIS brut	42 €

La location de caissons aux particuliers

Depuis plusieurs années maintenant, les particuliers du territoire ne disposant pas de véhicule adéquat et contraints à faire plusieurs tours en déchèterie ont la possibilité de faire la demande de mise à disposition d'un caisson, afin de répondre à un besoin ponctuel pour le transport de leurs déchets verts, encombrants....

Cette prestation comprend le dépôt du caisson, son enlèvement après chargement et l'acheminement du caisson sur le site d'exploitation de Benais, par nos services.

Pour le bon fonctionnement du service, une inscription au préalable est obligatoire au minimum 15 jours avant, selon le bulletin d'inscription disponible sur <https://www.smipe-vta.net/location-de-caissons-pour-particuliers>

Cette prestation est réalisée pour un montant de 83€, vient s'ajouter le coût du traitement des déchets selon les tarifs en vigueur. En cas d'annulation de la part de l'utilisateur, les 83 euros sont tout de même facturés afin de couvrir les frais de déplacements.

En 2018, 18 caissons ont été livrés contre 16 en 2017, une utilisation du service qui se stabilise.



Les horaires de déchèteries sont adaptés en fonction des saisons. En effet, l'été les déchets sont plus nombreux et les amplitudes horaires plus importantes afin de répondre au mieux aux apports des usagers.

PERIODE ESTIVALE (15 AVRIL AU 14 OCTOBRE)										
	ALLONNES		BENAI		BOURGUEIL		SAVIGNE/LATHAN		SAINT PATRICE	
Lundi :	09H00-12H00	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30	Fermée	14H00-16H30	09h00-12h00	Fermée
Mardi :	Fermée	14H00-17H30	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Mercredi :	Fermée	13H30-17H30	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	Fermée	09h00-12h00	Fermée	14H00-16H30	13h30-17h00
Jeudi :	09H00-12H00	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Vendredi :	Fermée	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Samedi :	09H00-12H00	14H00-17H30	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	14H00-17H30	09h00-12h00	14H00-16H30	09h00-12h00	13h30-17h00
Ferraille	1 ^{er} samedi de chaque mois		Tous les jours		2 ^{ème} samedi de chaque mois		4 ^{ème} samedi de chaque mois		3 ^{ème} samedi de chaque mois	

PERIODE HIVERNALE (DU 15 OCTOBRE AU 14 AVRIL)										
	ALLONNES		BENAI		BOURGUEIL		SAVIGNE/LATHAN		SAINT PATRICE	
Lundi :	09H00-12H00	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30	Fermée	14H00-16H30	09h00-12h00	Fermée
Mardi :	Fermée	14H00-17H30	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Mercredi :	Fermée	13H30-17H30	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	Fermée	09h00-12h00	Fermée	14H00-16H30	13h30-17h00
Jeudi :	09H00-12H00	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Vendredi :	Fermée	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Samedi :	09H00-13H00	Fermée	06H30-12H00	Fermée	09H00-13H00	Fermée	09h00-13h00	Fermée	09h00-13h00	Fermée
Ferraille	1 ^{er} samedi de chaque mois		Tous les jours		2 ^{ème} samedi de chaque mois		4 ^{ème} samedi de chaque mois		3 ^{ème} samedi de chaque mois	

B — Les tonnages réceptionnés

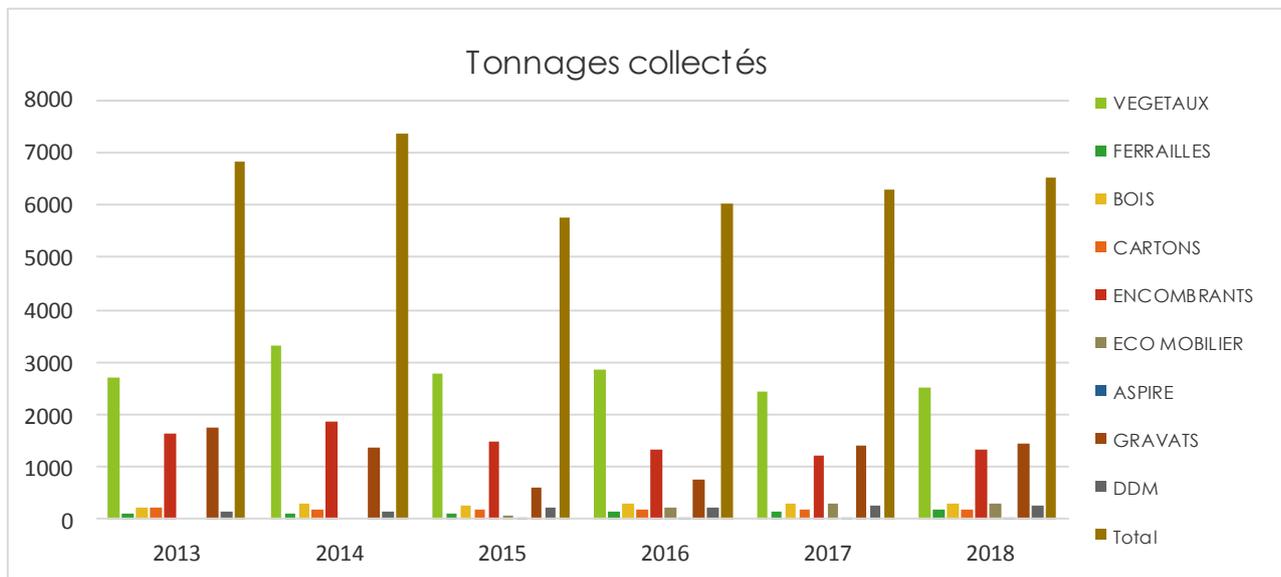
On constate une augmentation de 3,62% des déchets déposés en déchèterie puisque 6 507 tonnes ont été réceptionnées en 2018 contre 6 279 tonnes en 2017. L'augmentation se justifie notamment sur les flux suivants :

L'augmentation se justifie notamment sur les flux suivants :

 **Les peintures** (+49%) un flux apporté en déchèterie quotidiennement par les administrés, malheureusement encore trop souvent gaspillé du fait que certains contenants sont encore presque pleins.

 **Les encombrants** (+8.35%) malgré la mise en place des caissons de réemploi et d'ameublement (+2.66%) Un effort doit être amené par le syndicat pour communiquer sur le réemploi, la réparation, le don...

 **Les huiles de fritures et de vidange** avec respectivement 44,83% et 19,29% ont considérablement augmenté



Tonnages collectés

Type de déchets	2014	Kg/hab 2014	2015	Kg/hab 2015	2016	Kg/hab 2016	2017	Kg/hab 2017	2018	Kg/hab 2018
VEGETAUX	3332,36	114,11	2786,82	95,43	2843,67	97,07	2433,91	82,76	2522,98	85,52
FERRAILLES	127,34	4,36	128,17	4,39	161,18	5,50	151,06	5,14	179,54	6,09
BOIS (non peint)	308,42	10,56	280,42	9,60	315,16	10,76	298,00	10,13	295,90	10,03
CARTONS (grand format)	182,32	6,24	181,34	6,21	174,14	5,94	168,99	5,75	170,90	5,79
ENCOMBRANTS	1875,98	64,24	1498,3	51,31	1318,34	45,00	1225,26	41,66	1327,61	45,00
ECO MOBILIER			68,65	2,35	218,84	7,47	305,00	10,37	313,12	10,61
ASPIRE			10,66	0,37	9,26	0,32	9,51	0,32	7,18	0,24
GRAVATS / PLACO	1379,3	47,23	604,58	20,70	754,00	25,74	1421,58	48,34	1431,03	48,50
DDM	163,07	5,58	196,57	6,73	238,05	8,13	266,11	9,05	258,56	8,76
Total	7368,79	252,32	5755,51	197,09	6032,64	205,93	6279,42	213,52	6506,825	220,55

C - Les Filières de valorisation



VALORISATION ORGANIQUE



VALORISATION ENERGETIQUE



STOCKAGE ET REMBLAI



VALORISATION MATIERE



RÉEMPLOI

Déchets Dangereux des Ménages (DDM)



FILIERES SPECI-FIQUES

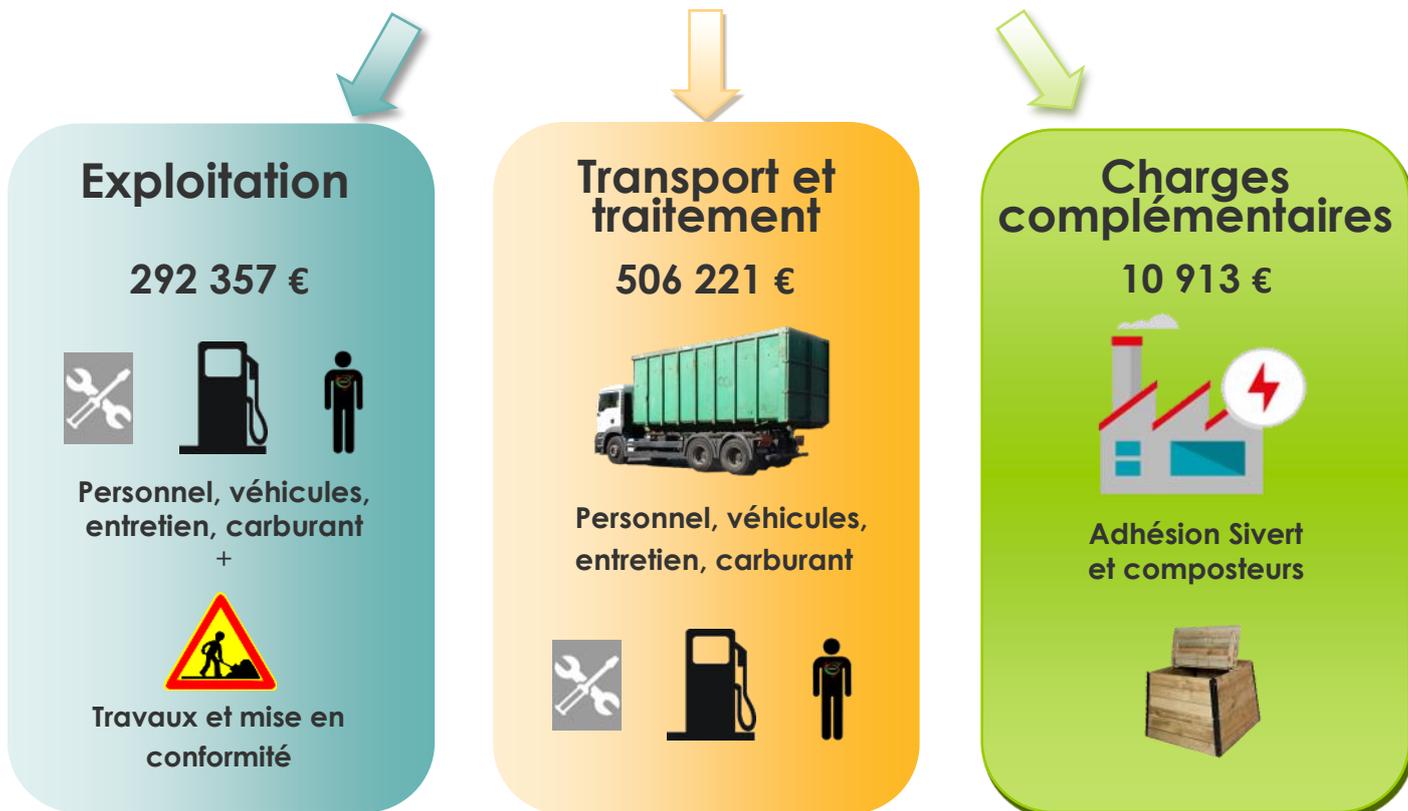


E - Les Filières de recyclage

PRESTATAIRES

MATIERES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Cartons	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Déchets Verts	Valorisation Organique	 (Dpt 49)
Encombrants	Valorisation Energétique	 (Dpt 49)
Ferraille	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Bois	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Gravats	Valorisation en remblai	 (Dpt 37)
Batteries	Traitement Spécifique	 (Dpt 41)
D3E	Traitement Spécifique	 (Dpt 37)
Peintures/Solvants	Traitement Spécifique	  (Dpt 49)
Néons	Traitement Spécifique	 (Dpt 28)
Cartouches d'encre	Traitement Spécifique	 (Dpt 69)
Piles	Traitement Spécifique	 (Dpt 44)
Huiles de vidange	Traitement Spécifique	 (Dpt 49)
Huiles de friture	Traitement Spécifique	 (Dpt 44)
Radiographies	Traitement Spécifique	 (Dpt 85)
Pneus	Traitement Spécifique	 (Dpt 69)
Vitrage	Valorisation Matière	
Bouchons en liège	Traitement Spécifique	Association Promesses d'avenir  (Dept 49)
Capsules Nespresso	Traitement Spécifique	

Total des dépenses en 2018 : 809 491€

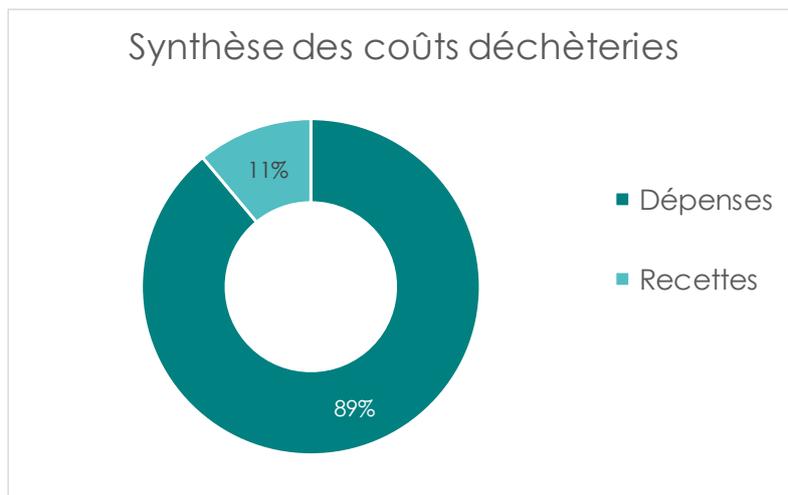


Flux	Dépenses
◆ Encombrants	123 166€
◆ Déchets verts	23 256€
◆ Cartons	5 578€
◆ Déchets Ménagers Spéciaux (peintures)	19 483€
◆ Gravats	4 311€
◆ Placoplatre	2 206€



Total des recettes en 2018 : 104 450€

Reprise des métaux ferreux et batteries : 18 597€, reprise des cartons : 12 702€, facturation des professionnels : 16 727€, rachat du bois non peint : 116€



Coût Net (dépenses-recettes)	705 042 € TTC	23.90 €/habitant	108.35 €/tonne
		(29 503 habitants 2018)	(6 506,82T collectées)

ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018
24,99	22,46 €	23,90 €

La Communication

CHIFFRES CLÉS

30
Interventions sur
l'année civile



638
Enfants
sensibilisés



1
Nouvelle
mascotte



COMMUNICATION ET PRÉVENTION

MASCOTTE

Cette année, la mascotte a été mise en place sur tous les supports de communication. Cette action a pour but de donner une image positive du syndicat, d'accompagner les messages de prévention et de pédagogie autour du tri. Avec la situation prochaine de « redistribution des cartes » sur le territoire pour la gestion des déchets, c'est un atout pour le Smipe d'avoir une communication active et ludique. Cela sert aussi à valoriser le travail de toute l'équipe, et à nous positionner comme interlocuteur légitime et actif sur le territoire.



sainte fleur de Savi-gné sur Lathan, le 6 octobre, afin de promouvoir le compostage et le tri sélectif.

Cette année pour le **Téléthon**, nous avons collaboré

avec l'école de Cléré les Pins pour la fabrication de 3 objets à accrocher dans le sapin, (un cerf, un père Noël et un cadeau). Lors du Marché de Noël de l'école, 41 objets ont été vendus, avec pour seul mot d'ordre faites le don que vous souhaitez. 63,00€ ont été récoltés en 02h00 et reversés au Téléthon. Nous remercions l'école de Cléré les Pins pour leur participation active.

Le 3 décembre, sur demande du Comité Syndical, nous avons également organisé une visite de l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse à l'intention des élus volontaires.



Intégration de la mascotte Curieux à tous nos supports de communication

Vous pouvez découvrir Curieux l'écureuil sur les flancs de bennes, les véhicules, les kits de tri, le site Internet et sur tous les visuels du SMiPE... Les enfants, un des public « clé » de la communication car consommateurs de demain, se sont déjà approprié Curieux. Notre écureuil est également utilisé lors des interventions scolaires.

JOURNAL INFO DECHETS - LE RETOUR

Reconduction du **journal Info déchets**, avec une parution de 13 600 exemplaires distribués en novembre sur l'ensemble du territoire. Des informations sur le SMiPE ainsi que de nouvelles rubriques sur le zéro déchets ont été intégrées.



Journal semestriel

EVÈNEMENTS



Tout d'abord En mars le SMiPE était présent aux coté de l'APE, de la municipalité et l'association la maison de la Nature et de la Chasse, lors de la **matinée Citoyenne de Varennes sur Loire**, où 80 personnes se sont rassemblées lors d'une matinée dédiée au nettoyage des abords de Varennes.

Puis en juin dernier, nous étions présents lors de la **fête de la nature** organisée par la commune de Bourgueil ; durant laquelle petits et grands ont pu s'initier aux différentes animations proposées.

Nous étions également présents pour la **foire de la**

DISQUE DE TRI



Disque de tri

Afin de dynamiser le tri, un **disque de tri** a été créé pour rendre les consignes de tri attractives. Pour cela il suffit de tourner la molette et une couleur apparait sur la gauche afin d'identifier le lieu de dépose.

POINT TRI

En 2018, 27 points tri ont été mis en place pour les manifestations ou fêtes locales du territoire. Cette année, nous avons pu y intégrer les kits de tri composés de 3 poubelles ainsi qu'un lot de 50 gobelets. Ces 3 poubelles, des trois couleurs de tri, ne sont pas collectées par nos services mais bien mises en place près des buvettes ou stands de restauration afin d'inciter au tri. Par la suite les organisateurs doivent les vider dans les colonnes implantées pour la fête ou celles à proximité déjà en place sur la commune.

L'objectif, inciter les associations et/ou les mairies porteuses d'évènements, à modifier leur façon de consommer du plastique et d'elles-mêmes par la suite d'en commander à leur effigie, avec leur logo.

Toute cette communication permet d'informer et de sensibiliser les acteurs présents aux gestes de tri.



Gobelets intégrés au kit de tri

COLONNES PAPIERS POUR LES ÉCOLES

Pour la 4^{ème} année, nous avons relancé la campagne de mise en place de colonnes papiers au profit de la caisse des écoles. 80 Tonnes 520 ont été collectées en 2018 sachant que chaque tonne collectée équivaut à 35€, un total de 2 718.10€ a été reversé aux écoles pour le financement de voyages ou de matériels tels que des ordinateurs. Le tonnage et le montant total augmente d'années en années. Devant la forte demande, nous avons été obligé d'imposer les créneaux de dates et doubler les jeux de trois colonnes pour satisfaire le plus grand nombre.

ANIMATIONS SCOLAIRES

Une nouvelle animation sur le compostage, a destination des maternelles, a été intégrée au programme de la rentrée de septembre. Cette intervention est basée sur l'histoire des petites bestioles, avec des visuels et un dessin animé, elle dure

maximum 45 minutes.

Sur les classes inscrites, 30 interventions ont été réalisées sur la fin de l'année scolaire, soit un total de 638 élèves sensibilisés.

Le gaspillage alimentaire et le compostage sont les interventions les plus réalisées, respectivement à 24 et 29%.



QUELQUE MOTS AU SUJET DE L'AMIANTE.

Le 09 juin dernier, nous avons réalisé pour la troisième année consécutive une collecte de l'amiante liée réservée aux particuliers du territoire. 56 personnes se sont inscrites pour un total de 18 tonnes collectées.

Cette procédure sera reconduite par le syndicat au printemps prochain, pour un maximum de 72 inscriptions possibles.



Les indicateurs financiers

CHIFFRES CLÉS

2 830 127 €
de Dépenses

2 863 402 €
de Recettes



A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (chiffres en € TTC issus du CA 2018)

LES DEPENSES

En 2018, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **2 417 823 €** (hors opération d'ordre et avec prise en considération des remboursements de rémunération constatés régulièrement en recettes de fonctionnement) et se sont réparties comme suit :

Charges Générales **1 314 430 €**
carburant, maintenance des véhicules, prestations de traitement

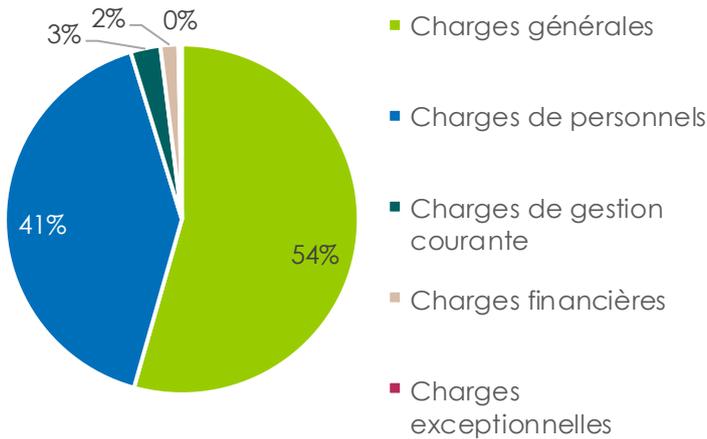
Charges Financières **39 305 €**
Intérêts emprunt

Charges de Personnel **990 417 €**
Salaires et cotisations

Charges Exceptionnelles **7 755 €**
titres annulés sur exercice antérieur

Charges de gestion courante **65 916 €**
Indemnités élus et contributions organismes

Répartition des dépenses

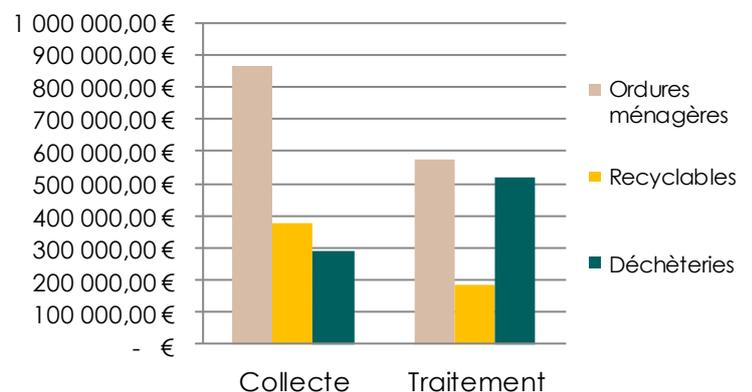


La répartition des charges s'effectue pour presque la moitié (47%) sur celles dites à caractère général afin de couvrir les frais de carburant, de maintenance de véhicule et de prestations de traitements.

Le deuxième poste le plus important est celui des charges du personnel à 35%.

On constate très nettement que le poste de dépense le plus important reste celui de la collecte des ordures ménagères résiduelles puisque près de 50 % des charges de fonctionnement sont consacrées à ce service.

Répartition des dépenses par services



A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (chiffres en € TTC issus du CA 2017)

LES RECETTES

En 2018, les recettes de fonctionnement du syndicat ont atteint **2 863 402 €** (hors opération d'ordre et déduction faite des remboursements de rémunération considérés en dépenses de fonctionnement dans le tableau ci-dessus).

Vente de matériaux

338 969 €

+ Redevances Spéciales

Dotations et attributions

335 038 €

CITEO et autres

Participation des communautés

2 106 652 €

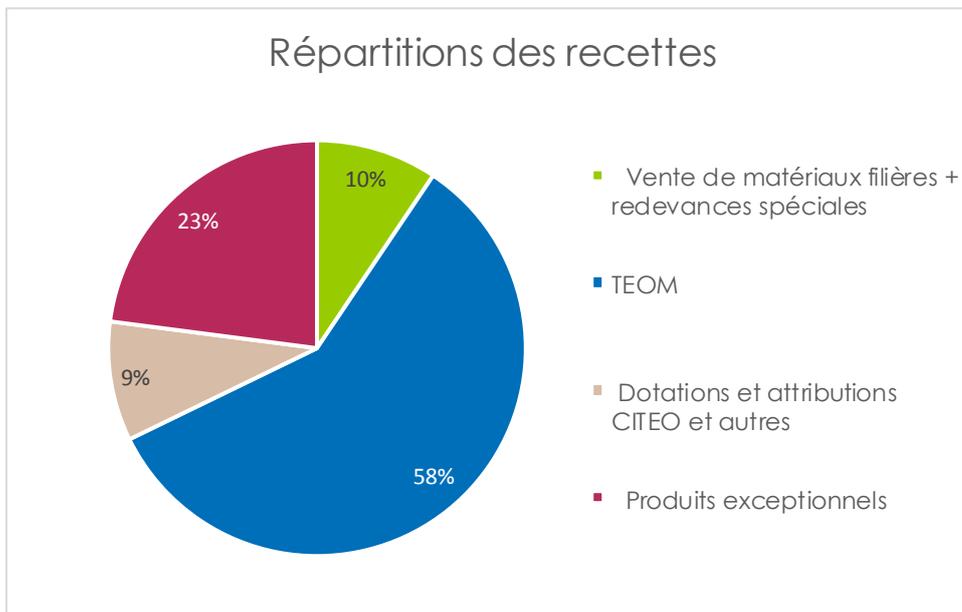
TEOM

Produits exceptionnels

82 743 €

Rbt sinistre, produits financiers et autres

Comme en témoigne le graphique ci-dessous la principale source de financement des services est représentée par la contribution des Communautés de Communes et d'Agglomération par l'application de la T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).



A - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2018)

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) réalisées au titre de l'année 2018 se sont élevées à **617 728 €**.

En dehors du remboursement du capital, les dépenses d'investissement ont été affectées aux opérations suivantes :

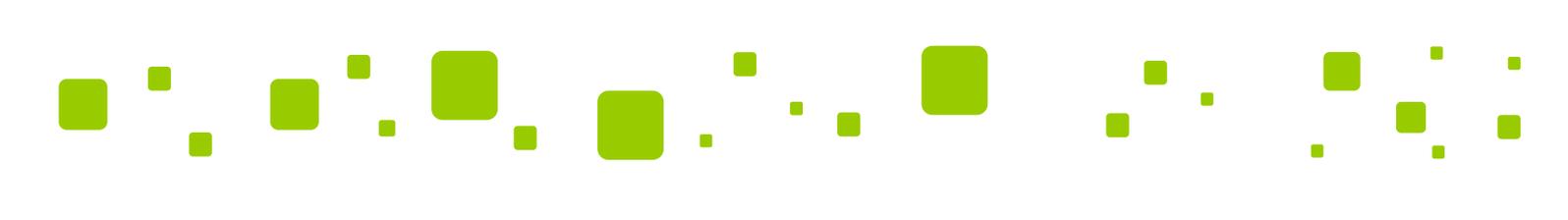
▶	Travaux de voirie sur l'arrière de la plateforme du centre de transfert
▶	2 BOM 26 tonnes, une d'occasion et une neuve
▶	1 véhicule électrique pour le service administratif
▶	1 camion pour le gardiennage déchèterie
▶	1 gerbeur pour la manipulation des DEEE sur site
▶	Bloc vestiaires pour locaux sociaux
▶	L'aménagement des bureaux administratifs de Bourgueil
▶	15 colonnes aériennes gamme Linéance
▶	Mise en place de la géolocalisation sur les transferts et PAV
▶	2 caissons 20m ³ pour les gravats

B - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2018)

Les recettes d'investissement (hors opération d'ordre) se sont élevées à **436 694€**

La section s'équilibre à l'aide du FCTVA et de l'excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur.





Et en 2019...

PROJETS 2019

PAGE FACEBOOK



En 2019, le SMIPE se met à la page avec le lancement de son compte FACEBOOK. L'idée est d'y intégrer des informations diverses et surtout de communiquer sur la réduction des déchets en diffusant des

conseils et de nouvelles recettes faites maison, testées et approuvées, sous formes de vidéos et ou de photos ; du style « comment créer son shampoing, sa crème de jour, sa lessive... » C'est écologique, économique et surtout meilleur pour la santé.

Ces diffusions qui seront également intégrées au Site Internet, permettront de sensibiliser une cible âgée principalement entre 15 et 35 ans.

EXTENSION ET OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE BENAIS

Les travaux de l'extension de la déchèterie de Benais devraient se terminer en avril 2019. Début mars, viendra l'aménagement de la zone de déchargement au sol qui prendra forme à l'aide de bloc modulable en béton installés début mars. Ils formeront 3 alvéoles, 1 pour les déchets verts, 1 pour les gravats et 1 pour le béton. L'aménagement du reste des installations est prévu pour la deuxième quinzaine de mars. L'ouverture de la nouvelle déchèterie est quant à elle espérée pour le mois d'avril.

Le bungalow du gardien changera de place et se positionnera sur le haut de la déchèterie, à proximité de la barrière du centre de transfert permettant également une meilleure visibilité entre la borne de pesée et l'entrée de la déchèterie.



MATÉRIAUTHÈQUE

Dans le cadre de l'extension de la déchèterie de Benais, le Syndicat vous propose la mise en place d'une matériauthèque. Le principe est le suivant : **DONNEZ - PRENEZ - RECYCLEZ**

Ce lieu de **DÉCONSUMATION**, à ciel ouvert (dans un premier temps) permettra de déposer tous types de matériaux encore réutilisables dans la zone de stockage correspondante, comme par exemple une porte, des parpaings, des huisseries, un meuble, quelques carreaux de carrelage...

Mais où l'on pourra également chiner et prendre gratuitement ce dont nous aurions besoin. Une vieille fenêtre pour une maison en rénovation, une poignée de porte, un reste de peinture pour repeindre un meuble...

L'objectif est de modifier notre façon de jeter, pour ne plus penser l'objet comme un déchet mais d'abord comme une ressource : « Moi il ne me sert plus, mais il peut être réutilisé par quelqu'un d'autre ».

NOUVEAUX CAISSONS POUR LE PLACOPLÂTRE

Depuis longtemps, le placoplâtre transféré des différentes déchèteries est stocké dans une alvéole sur le centre de transfert. Il est ensuite acheminé à Sonzay pour enfouissement. Le transport de ce flux imbibé d'eau du fait que l'alvéole ne soit pas couverte ne pouvait pas perdurer. Un caisson fermé viendra donc compléter l'ensemble des aménagements.

VIDÉO INSTITUTIONNELLE

Afin de promouvoir le Syndicat, une vidéo sur son fonctionnement et le travail des agents sera réalisée et diffusée sur notre Page Facebook, sur le site Internet et lors des animations scolaires.



NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Afin de mener à bien l'ouverture de la matériauthèque, une nouvelle signalétique des flux, plus grande et pleine de couleurs sera implantée sur le site. Un marquage au sol blanc et jaune sera réalisé pour délimiter toutes les zones et le sens de circulation pour se repérer plus facilement.



SMIPE Val Touraine Anjou

Zone Industrielle - La Petite Prairie

1, Impasse Clé des Champs – B.P. 35 – 37140 BOURGUEIL

Tél. 02.47.97.89.75 courriel : contact@smipe-vta.net

www.smipe-vta.net

